|  |  |
| --- | --- |
| poster 2.jpg | Syndicat Intercommunal de la Vallée de l’Yèvre |

|  |
| --- |
| **Relevé des échanges – Réunion Comité de Pilotage du 2 mars 2022****Etude Bilan CTMA BV Yèvre 2016-2020** |

**Le Syndicat Intercommunal de la Vallée de l’Yèvre (SIVY) réunissait les membres du Comité de Pilotage de suivi de l’étude bilan du CTMA BV Yèvre, le 2 mars 2022 à Aubinges.**

**L’étude est réalisée par le bureau d’étude « HYDRO-CONCEPT », la réunion concernait le travail en cours de la Phase « 2 » : Etat des lieux, diagnostic et stratégie.**

**Les rapports d’études et Compte-rendu sont disponibles sur : www.vallee-yevre.com.**

*Présents :*

*Carole KERVEVAN (Agence de l’Eau), Rémy LIONNAIS (Agence de l’Eau), Virginie VILLEMIN (CD18/ASTER 18), Eric MALATRE (DDT 18), Noé LAVERNE (DDT18), Bastien GADAUD (FDAAPPMA 18), Cécile FALQUE (SAGE Yèvre-Auron), Marie ARDIET (Concert’Eau), Serge GRESSETTE (CEN), Stephane HENRY (EPCI Vierzon Sologne Berry) ;*

*HYDRO-CONCEPT : Agathe RIPOTEAU, Yvonnick FAVREAU ;*

*SIVY : Gilles BENOIT (Président), Thierry COSSON (Vice-Président), Jérémy JOLIVET (Agent SIVY chargé du suivi de l’étude), Coralie BOUCHARD (Agent adm SIVY), Vincent PALOMERA (agent SIVY), Guillaume DEBAIN (agent SIVY) ;*

*Mairie d’Aubinges : Pascale ROUZIER (Maire), Bernard ZIMMERLI (Délégué SIVY – Aubinges) ;*

*Excusés : Mylène MOREAU (Région), Claire SCHNEIDER (PETR Centre-Cher), Amandine DEMESCENCE (Maison de l’Eau de Neuvy), Juliette JARRY (OFB), Lucie JAMET (Nature 18).*

**Introduction**

M. JOLIVET diffuse la dernière vidéo « Suivi des milieux » du SIVY en attendant les derniers participants.

M. BENOIT accueille et remercie les personnes présentes, il rappelle le souhait des élus concernant l’ambition d’un projet à venir et la contextualisation financière d’un projet qui s’étendra au-delà de son mandat, puis propose un tour de table.

M. JOLIVET remercie les personnes présentes, expose le déroulement de la réunion.

**(Compte-rendu à associé au support joint)**

**Contexte**

Mme KERVAVAN propose de rappeler plus clairement le cadre du CTMA dans les illustrations : « **une stratégie pour 6 ans, un programme d'actions de 3 ans et une feuille de route annuelle ».**

M. JOLIVET indique que la capacité financière du syndicat sera moindre que dans le précédent programme dans le contexte des cotisations actuelles, en raison de charges supplémentaires, d’implications financières multiples, et d’une trésorerie finalement assez faible dans le cas d’un démarrage d’actions dès 2023. La conséquence est la nécessité de concentrer l’essentiel des efforts sur le CTMA et de ne pas se disperser.

**Etat des lieux - Diagnostic**

M. GRESSETTE rappelle qu’il manque une connaissance complète en Zones Humides sur le bassin.

M. BENOIT explique les avancés des collectivités vis-à-vis des zones humides au cours des dernières années, majoritairement dégradées auparavant, elles sont dorénavant mise en avant dans le cadre des PLUI notamment. La vision de la société change progressivement sur cet enjeu.

Mme FALQUE et M. GRESSETTE expliquent l’intérêt majeur de restaurer et préserver ces espaces dans un contexte de déficit quantitatif de la ressource et du réchauffement climatique.

Mme KERVAVAN évoque également l’utilité de ces espaces dans le volet inondation et soutient des étiages.

M. LIONNAIS demande si une comparaison précise du SYRAH avec le REH a été réalisée

M. JOLIVET répond qu’il s’agit plutôt de tendances puisque les tronçons géographiques ne correspondent pas, en rappelant que le SYRAH était très partiel en 2012/2013 lors de l’édification de l’étude REH, le découpage avait alors été réalisé au regard des contextes du terrain.

Mme VILLEMIN indique que le Conseil Départemental est susceptible de disposer de données récentes sur l’assainissement pour intégrer à l’état des lieux.

Mme RIPOTEAU répond qu’elle reprendra contact. L’objectif de la phase de d’état des lieux est de présenter une synthèse des principaux éléments importants, en fonction de la disponibilité de la donnée.

**Enjeux / Objectifs**

M. MALATRE rappelle que la stratégie du PAOT oriente clairement les objectifs à atteindre sur les Masses d’Eau dégradées

Mme. KERVAVAN et M. MALATRE indiquent que les ME prioritaires peuvent représenter un nombre de linéaires très conséquent, il pourrait ainsi être pertinent de faire une 4ème classe de priorisation.

Mme KERVAVAN explique bien percevoir la cohérence du processus de priorisation des enjeux par Masses d’eau, mais qu’il manque une partie qui précise de façon plus explicite les différents motifs qui permettent cette classification. L’exemple des ME Yèvre aval et Yèvre médian en priorité 1 pour l’une, et 2 pour l’autre, avec les mêmes enjeux est donné, pour lesquels l’argumentaire est la priorisation de la ME aval.

M. FAVREAU et JOLIVET répondent que rédiger ces réflexions sera en effet complémentaire. Ces éléments seront intégrés dans le rapport « note stratégique ».

Mme KERVAVAN trouve que les orientations générales, les enjeux et objectifs exposés reflètent particulièrement bien ce que la compétence GEMAPI peut apporter aux enjeux climatiques, et demande à rajouter la notion de « l’eau » dans les grandes orientations.

Monsieur BENOIT porte l’attention sur la capacité du syndicat à atteindre les objectifs qu’il se fixe dans le tableau sachant qu’il n’a pas forcément la compétence d’agir, évoquant la pollution diffuse ou les assecs.

M. JOLIVET répond que le syndicat a bien un rôle à jouer sur ces enjeux, par complémentarité à d’autres initiatives.

Il est proposé de retenir « l’hydrologie des cours d’eau » en Obj E3, de nuancer les implications du syndicat en parlant de « contribution » à limiter les transferts (pollution diffuse), l’hydrologie, et « contribuer » à améliorer la qualité de l’eau dès la partie « enjeu ». Changer la sémantique de l’enjeu D « Renforcement de la surveillance analytique » en « Assurer la connaissance de …). Obj D1 « S’adapter au changement climatique ».

Mme FALQUE explique qu’il faut davantage associer des indicateurs de « moyens » plutôt que « d’objectifs » tant les effets mesurables sont complexes.

M. FAVREAU répond qu’HydroConcept a déjà travaillé sur ce type d’indicateurs. Dans le cadre de la mission, des propositions de ces types d’indicateurs seront faites, que le syndicat sélectionnera lors de la phase de rédaction du CT.

Monsieur MALATRE évoque la pertinence d’inscrire le projet dans le cadre du PTGE en phase d’initiative sur le territoire, en rapport avec la résilience et l’ensemble des usages liés à la ressource.

M. BENOIT aborde l’enjeu E et l’animation associée au CTMA, en précisant qu’il est nécessaire d’avoir de la souplesse dans la construction de ce projet qui, plus que des tableurs Excel à composer, expose les agents du syndicat à faire évoluer des consciences, en rappelant le temps qu’il aura été nécessaire pour certains projet comme Baugy depuis la position de la municipalité en 2014 jusqu’aux travaux de 2020.

Mme SPEH (CEN du Centre-Val-de-Loire) à réalisée des commentaires évoqués par M. JOLIVET, concernant notamment les espèces protéger, que la note stratégique intégrera.

**Les initiatives en cours**

M. MALATRE soutient l’intérêt de travailler sur les enjeux écologiques liés aux plans d’eau Solognots face aux besoins du SDIS en précisant qu’il s’agit d’un enjeu qui touche de nombreux territoires.

**Les linéaires à prospecter**

M. JOLIVET rappelle qu’un certain temps sera encore nécessaire pour réfléchir, avec HC, aux linéaires à prospecter. Des investigations sur l’acceptation des linéaires doit également être réalisée en évoquant l’exemple de la situation du bassin des Marges.

Il ajoute enfin que cette démarche qui consiste à réaliser un travail conjoint, tout d’abord réalisé par le bureau d’étude qui propose les linéaires à prospecter sur la base de l’état des milieux, les actions CTMA1 ou encore la permanence des écoulements, associé dans un second temps aux démarches en cours par le SIVY, doit permettre d’identifier des tronçons pertinents à la prospection, sans prioriser les opportunités en cours.

Mme KERVAVAN précise qu’il s’agit en effet de trouver le bon équilibre entre ces démarches.

Le bureau d’étude conclu en invitant les membres présents à remettre leurs commentaires et à se prononcer sur la qualité de la réunion via des supports installés.

Cette réunion se conclut par la visite d’un site en cours d’étude (Seuil de la Salarderie, à Aubinges).

**Questions / Remarques hors réunion**

* M. MALATRE (DDT) : le planning présenté, avec dépôt de dossier DIG/DLE après signature du CTMA ne pose pas de difficulté administrative si le programme est articulé selon des actions non soumises à DLE et sur domaine communal en première année, mais la DDT s’interroge sur la position de l’Agence de l’Eau à cet égard.

Réponse de M. LIONNAIS (AELB) : en effet, les modalités de présentation d’un CTMA au Conseil d’Administration imposent à minima le dépôt d’un dossier DIG/DLE à l’administration (sans attendre néanmoins le délai d’instruction et l’arrêt DIG). La procédure envisagée par le SIVY concernant le dossier DIG/DLE doit donc être avancée au début de l’année 2023.

* Mme GUILLOT (ASTER 18)

Rapport Phase 2 (Etat des Lieux) : actuellement en cours d’élaboration mais complet, les données suivis qualité du RD18 seront prochainement bancarisée (Yèvre à Avord) si souhait de les intégrer

Rapport phase 2 (SYRAH) : la synthèse de fin de rapport n’est pas finalisée, il convient de développer la suite à donner : prise en compte du SYRAH, secteurs à prospecter, …)

Rapport phase 2 (note stratégique) : difficulté d’appropriation des propositions : enjeux et déclinaison en objectifs opérationnels. Enjeu D (renforcé la donnée analytique) indiqué comme « prioritaire » à rediscuter, Attention Cher aval (et Non Cher aval pour le SAGE),

**Ce présent relevé est associé à son support de présentation, disponible au téléchargement sur la page internet dédiée du SIVY (**[**www.vallee-yevre.com**](http://www.vallee-yevre.com) **> Base documentaire > étude bilan BV Yèvre)**

**Clichés des affiches murales associées à la réunion dans le CR final**